

Master 2 Management
Parcours Management de la RSE

Enseignements et contrôle des connaissances et des compétences : 2024-2025 à 2027-2028

Matières	Volume horaire de l'année (h) : 369,00						ECTS : 60	
	Organisation pédagogique		Barème			Examen terminal		
	TD	Cours	Contrôle Continu	Contrôle Terminal	ECTS	Nature		Durée
BCC - Élaborer une stratégie et des pratiques de management de la RSE	Volume horaire (h) :		41,00	ECTS :		6		
UE 1.1 : Élaboration et mise en œuvre d'une stratégie RSE	31,00			30	3	Rapport		
UE 1.2 : RSE et transition digitale	10,00			30	3			
BCC - Concevoir, piloter et gouverner la RSE dans l'organisation et sur le territoire	Volume horaire (h) :		52,00	ECTS :		6		
UE 1.3 : Gouvernance RSE et parties prenantes	20,50			30	3	Rapport		
UE 1.4 : Gouvernance du risque et engagements territoriaux	31,50			30	3			
BCC - Mesurer et contrôler la performance RSE via des outils et méthodes de gestion	Volume horaire (h) :		61,50	ECTS :		9		
UE 1.5 : Performance globale et reporting RSE	20,00			30	3	Rapport		
UE 1.6 : Analyse du cycle de vie et comptabilité environnementale	31,50			30	3			
UE 1.7 : ISR et notation extra-financière	10,00			30	3			
BCC - Mettre en œuvre des règles, des normes et des démarches RSE/QSE	Volume horaire (h) :		72,00	ECTS :		9		
UE 1.8 : Droit social et droit de l'environnement	41,00			30	3	Rapport		
UE 1.9 : Labels et normes RSE	10,50			30	3			
UE 1.10 : Éthique et RSE	20,50			30	3			
BCC - Développer une culture RH, managériale et organisationnelle de la RSE	Volume horaire (h) :		41,00	ECTS :		9		
UE 2.1 : RSE et dialogue social	10,50			30	3	Rapport		
UE 2.2 : Relations et conditions de travail	20,50			30	3			
UE 2.3 : Développement du capital humain	10,00			30	3			
BCC - Mobiliser et produire des savoirs hautement spécialisés en RSE	Volume horaire (h) :		41,00	ECTS :		9		
UE 2.4 : Stratégie bas carbone	10,50			30	3	Rapport		
UE 2.5 : Économie circulaire	10,50			30	3			
UE 2.6 : Finance durable	20,00			30	3			
BCC - Communiquer en contexte RSE auprès des salariés et des consommateurs	Volume horaire (h) :		40,50	ECTS :		6		
UE 2.7 : Commerce équitable et consommation responsable	20,50			30	3	Rapport		
UE 2.8 : RSE, communication et marque	20,00			30	3			
BCC - Accompagner les comportements et postures en RSE	Volume horaire (h) :		20,00	ECTS :		6		
UE 2.9 : Administrer des questionnaires et analyser les résultats	10,00			30	3	Rapport et soutenance		
UE 2.10 : Diagnostic RSE	10,00			30	3			
UE 2.11 : Stage (3 à 6 mois) (facultatif)					3	Rapport		

Périodes d'examens

1^{ère} session de septembre à septembre N+1

2^{ème} session de janvier à octobre

Clauses valables pour toutes les sessions

CONTRÔLE TERMINAL

Les examens se dérouleront conformément aux dispositions de la Charte des examens de l'université de Bordeaux en vigueur et aux dispositions de l'Article D611-12 du Code de l'Éducation.

L'évaluation des connaissances et des compétences repose sur le principe du contrôle terminal et fait l'objet de deux sessions, à l'exception des unités d'enseignement « Administrer des questionnaires et analyser les résultats » et « Diagnostic RSE » qui sont évaluées sous le régime de la session unique.

Le contrôle terminal est susceptible de comporter les éléments suivants : épreuves écrites, épreuves sur ordinateur, épreuves orales, rapports et/ou autres livrables divers, et ce, de manière individuelle ou collective.

Les épreuves écrites sur table et les épreuves sur ordinateur sont rédigées sur des copies ou autres supports respectant l'anonymat.

Toute absence à l'examen est sanctionnée par un zéro, que cette absence soit ou non justifiée. L'étudiant est considéré comme absent, s'il se présente avec un retard supérieur à quinze minutes après le début de l'épreuve.

Le contenu des épreuves est décidé par l'enseignant titulaire, sous réserve des consignes données dans la maquette et dans le cadre des orientations définies par le responsable du parcours.

Deuxième session

Lors de la seconde session, l'étudiant doit obligatoirement et uniquement repasser les épreuves des unités d'enseignement non capitalisées à l'issue de la première session. Les notes obtenues à ces épreuves se substituent, dans tous les cas, à celles obtenues à la première session. À la seconde session, les épreuves pourront être orales, même si les unités d'enseignement concernées ont fait l'objet d'un examen écrit à la première session.

Règles de validation

Validation des unités d'enseignement : Chaque unité d'enseignement est définitivement acquise lorsque la note obtenue est supérieure ou égale à 10/20.

Validation des blocs de compétences et de connaissances (BCC) : Le bloc de compétences et de connaissances « Accompagner les comportements et postures au travail » est validé si et seulement si la note de chacune des unités d'enseignement le composant est supérieure ou égale à 10/20.

Les conditions cumulatives pour valider chacun des autres BCC sont les suivantes :

- Aucune note à une unité d'enseignement ne doit être strictement inférieure à 8/20
- La moyenne des unités d'enseignement composant un BCC, chacune affectée de son coefficient, est supérieure ou égale à 10/20

La validation du bloc de compétences et de connaissances entraîne la validation par compensation de toutes les unités d'enseignement non validées le composant.

Validation de l'année et obtention du diplôme : Pour valider le Master 2 Management - Parcours Management de la RSE, il faut avoir validé chacun des blocs de compétences et de connaissances le composant.

Le diplôme s'obtient lorsque la moyenne des unités d'enseignement le composant, chacune affectée de son coefficient, est supérieure ou égale à 10/20 et des mentions sont attribuées de la façon suivante :

- Moyenne supérieure ou égale à 16 : mention très-bien
- Moyenne supérieure ou égale à 14 : mention bien
- Moyenne supérieure ou égale à 12 : mention assez-bien
- Moyenne supérieure ou égale à 10 : mention passable